



[www.madagate.com](http://www.madagate.com)

Le passage du cyclone tropical Haruna en février 2013, qui a touché plus de 40 000 personnes à Madagascar, a une fois de plus mis en évidence les dangers liés aux accidents et aux déversements chimiques et industriels résultant de catastrophes naturelles.

Le 27 mars, le centre de suivi et d'information de la Commission européenne a reçu une demande officielle d'assistance de la part de la section conjointe des urgences environnementales du PNUE/OCHA\* collaborant avec le gouvernement malgache et a immédiatement déclenché le mécanisme de protection civile de l'Union européenne.

En réponse à la demande d'adjoindre une expertise complémentaire à une mission d'orientation dans le pays touché par le cyclone, les États participants ont désigné trois experts. L'expert français en protection civile mandaté par l'Union européenne rejoindra la mission du PNUE/OCHA qui part le 6 avril et passera cinq jours sur le terrain, du 8 au 12 avril. L'équipe évaluera la situation globale, y compris les conséquences environnementales, institutionnelles, juridiques et au niveau des capacités, et aidera le gouvernement malgache à élaborer un programme de prévention et un plan d'intervention pour les accidents chimiques et industriels. Le centre de suivi et d'information de la Commission européenne a également activé le service de cartographie en situation d'urgence Copernicus/GMES afin d'appuyer la mission au moyen d'images satellites.

Cette assistance active contribuera à éviter que des catastrophes chimiques et industrielles majeures se produisent à l'avenir.

\*La section des urgences environnementales du PNUE/OCHA consiste en une collaboration entre le Programme des Nations unies pour l'environnement et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations unies.

## **CONTEXTE**

Madagascar, la quatrième île du monde par la taille, est exposée aux cyclones et aux

tempêtes tropicales, en particulier pendant la saison des pluies qui va de janvier à avril. Au mois de février de cette année, la côte sud-ouest de l'île a été frappée par Haruna, le cyclone tropical le plus puissant de son histoire.

La Commission européenne a immédiatement débloqué un montant de 200 000 euros issus de sa décision sur l'aide humanitaire mondiale afin de répondre aux besoins vitaux pouvant assurer la survie des plus vulnérables, grâce à la fourniture d'eau, d'équipements d'hygiène et sanitaires, et d'abris, par l'intermédiaire de ses partenaires humanitaires travaillant sur le terrain.

Le 20 février 2013, le gouvernement malgache a sollicité l'aide de l'ONU afin qu'une mission d'orientation évalue les menaces imminentes, les réponses possibles, les mesures de préparation et de prévention, en mettant l'accent sur les risques et les incidences secondaires

éventuels des catastrophes naturelles sur son secteur industriel.

En raison des catastrophes naturelles fréquentes, le secteur minier et industriel du pays est confronté à un risque accru d'accidents chimiques ou industriels éventuels, ainsi qu'au risque de déversements secondaires. La ville de Toamasina, dans la région de Atsinanana sur la côte est de Madagascar, est la deuxième ville du pays par la taille et possède le port de mer le plus important de l'île. La présence et le transport de produits chimiques dans cette région exposée aux catastrophes pourraient constituer des menaces imminentes pour la population.

Depuis 2010, Madagascar bénéficie également du programme de la Commission européenne pour la prévention des catastrophes naturelles en Afrique australe, connu sous le nom «DIPECHO». La Commission a consacré cinq millions d'euros de ce programme afin de préparer les populations et les autorités nationales aux futures catastrophes et à l'élaboration d'un système adéquat destiné à réagir à ces dernières.

## **Le mécanisme de protection civile de l'UE**

Le mécanisme européen de protection civile, auquel participent 32 États européens (UE-27 plus la Croatie, l'Islande, le Liechtenstein, l'ancienne République yougoslave de Macédoine et la Norvège), facilite la coopération en matière de réaction aux catastrophes. Les pays participants mettent en commun les ressources qui peuvent être utilisées en faveur des pays sinistrés dans le monde entier. Une fois déclenché, le mécanisme assure la coordination des interventions d'aide au sein et à l'extérieur de l'Union européenne. La Commission européenne assure la gestion du mécanisme par l'intermédiaire du centre de suivi et d'information.

Depuis sa création en 2001, le mécanisme de protection civile de l'UE a été déclenché pour plus de 289 catastrophes et a reçu plus de 170 demandes d'assistance.

La Commission européenne appuie et complète les efforts de prévention et de préparation des États qui participent au mécanisme de protection civile de l'UE, en se concentrant sur les

domaines où une approche européenne commune est plus efficace que des approches nationales distinctes.

## **Délégation de l'UE à Madagascar**